



# ARRIVÉE DE L'ENFANT

## SITES UTILES



LA CAF  
EST À VOS  
CÔTÉS



## SITES UTILES

---

### ▣ MONENFANT.FR : LE SITE AU SERVICE DES PARENTS

Vous recherchez une place en crèche ? Une assistante maternelle ? Un centre de loisirs ? (Recherche géolocalisée, simulation, actualités)

Vous souhaitez savoir quelles sont les aides de la CAF et ce qui restera à votre charge ?

Vous pourrez effectuer une recherche géolocalisée.

Vous voulez vous informer sur la petite enfance.

CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE SITE



### ▣ 1000 PREMIERS JOURS

Un site qui donne les clés aux futurs parents et parents d'enfants jusqu'à deux ans, pour créer un environnement favorable au développement de l'enfant.

CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE SITE



Pour en savoir plus, [consultez la page dédiée aux 1000 premiers jours de l'enfant sur le site du Ministère en charge des Solidarités.](#)



CLIQUEZ ICI POUR VOIR LA VIDÉO

## AMELI.FR : LE SITE DE L'ASSURANCE MALADIE

Pour toutes vos interrogations sur la maternité, la paternité, l'adoption : vos droits et les démarches associées, vous pouvez consulter le site [ameli.fr](http://ameli.fr).

CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE SITE



Créé en 2007 et rendu obligatoire en mai 2020, l'entretien prénatal précoce (EPP) est le 1<sup>er</sup> moment clé du parcours des 1000 premiers jours de l'enfant.

C'est un rendez-vous important et un temps d'échange privilégié du début de grossesse pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie.

**MINISTÈRE  
DU TRAVAIL  
DE LA SANTÉ  
ET DES SOLIDARITÉS**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**L'ENTRETIEN  
PRÉNATAL  
PRÉCOCE**

Un rendez-vous incontournable  
de votre grossesse

À la fin de cet entretien, il vous sera proposé un accompagnement de grossesse personnalisé.

Vous obtiendrez les informations et ressources nécessaires afin de répondre à vos attentes et à vos besoins.

Ce sera l'occasion de commencer à réfléchir à votre projet de naissance (modalités d'accouchement, allaitement...).

**L'ENTRETIEN PRÉNATAL DOIT VOUS ÊTRE PROPOSÉ.**

Si ce n'est pas le cas, demandez-le !

Si le professionnel qui vous suit ne réalise pas d'Entretien Prénatal Précoce, il vous orientera.

POUR EN SAVOIR PLUS  
RENDEZ-VOUS SUR LE SITE DU  
MINISTÈRE :  
[sante.gouv.fr/epp](http://sante.gouv.fr/epp)

**RESSOURCES**

[www.1000-premiers-jours.fr/fr](http://www.1000-premiers-jours.fr/fr)

[www.ameli.fr/assure/sante/themes/grossesse/preparation-parentalite](http://www.ameli.fr/assure/sante/themes/grossesse/preparation-parentalite)

[www.caf.fr/allocataires/vies-de-famille/articles/l-entretien-prenatal-precoce-un-soutien-pour-les-parents](http://www.caf.fr/allocataires/vies-de-famille/articles/l-entretien-prenatal-precoce-un-soutien-pour-les-parents)

Sur mon territoire

CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE PDF

## 1 POURQUOI UN ENTRETIEN ?

L'Entretien Périnatal Précoce (EPP) est un moment privilégié d'écoute et de partage au cours de votre grossesse. Aucun examen physique n'est réalisé.

Cet entretien vous permettra de mieux comprendre toutes les étapes de votre grossesse, de poser toutes vos questions, d'exprimer vos attentes, de lever vos doutes.

Il est confidentiel et dure de 45 minutes à 1 heure.

## 2 POUR QUI ?

Pour toutes les femmes enceintes. C'est un entretien individuel ou en couple.

## 4 A QUEL MOMENT ?

Conseillé dès le 4<sup>ème</sup> mois de grossesse, l'Entretien Périnatal Précoce peut être réalisé à tout moment, dès la déclaration de grossesse.

## 3 AVEC QUEL PROFESSIONNEL ?

Avec le professionnel de santé\* de votre choix :

- sage-femme
- médecin généraliste
- gynécologue médical ou obstétricien

Il peut être réalisé :

- en cabinet libéral
- en centre de PMI (protection maternelle et infantile)
- en maternité

## 5 QUELLE PRISE EN CHARGE ?

Vous n'avez pas besoin d'ordonnance.

Cet entretien, obligatoire depuis mai 2020, est pris en charge à 100% par l'assurance maladie si la déclaration de grossesse a été faite.

Si vous n'avez pas de couverture sociale, une sage-femme ou un médecin exerçant en centre de PMI pourra vous accueillir.

**QUELQUES EXEMPLES DE SUJETS QUE VOUS POURREZ ABORDER :**

- Comment je vis ma grossesse ?
- Quelles émotions je ressens ?
- Comment préparer notre couple à l'arrivée de notre enfant ?

### MA GROSSESSE, MOIS APRÈS MOIS

L'Assurance Maladie m'accompagne tout au long de ma grossesse et prend en charge mes dépenses de santé. Pour comprendre et anticiper chaque étape clé, je retrouve ci-dessous mes examens et des conseils pour vivre ma grossesse mois après mois en toute sérénité.

L'Assurance maladie prend en charge mes examens prénatals et mon entretien périnatal précoce obligatoires ainsi que mes séances de préparation à la naissance et à la parentalité à 100% dès que la grossesse est déclarée. Mes deux premières échographies et le bilan prénatal de prévention avec une sage-femme sont remboursés à 70% (dans la limite des tarifs de remboursement de l'Assurance maladie).

Avant la fin du 3<sup>e</sup> MOIS

**1<sup>er</sup> EXAMEN PRÉNATAL**

Au cours de cette consultation, mon médecin ou ma sage-femme peut me prescrire des examens complémentaires selon ma situation : dépistage de la rubéole, de la toxoplasmose, de l'hépatite B, groupe sanguin, test HIV, etc.

**Bilan prénatal de prévention avec une sage-femme.** Je pense à prendre rendez-vous\*

**1<sup>re</sup> ÉCHOGRAPHIE**

**J'Y PENSE**

Je mets à jour ma carte Vitale pour que chaque examen prénatal obligatoire soit pris en charge à 100%.

**4<sup>e</sup> MOIS**

**2<sup>e</sup> EXAMEN PRÉNATAL\*\***

Des examens complémentaires peuvent m'être proposés et être pris en charge par l'Assurance Maladie.

**Entretien périnatal précoce.** Je pense à prendre rendez-vous.

**J'Y PENSE**

Je conserve toutes mes analyses et échographies pour les consultations suivantes.

Je me renseigne sur les maternités.

J'habite à plus de 45 minutes d'une maternité, je peux bénéficier de la prise en charge des transports et hébergement temporaire (voir plus p. 24).

**5<sup>e</sup> MOIS**

**3<sup>e</sup> EXAMEN PRÉNATAL\*\***

**2<sup>e</sup> ÉCHOGRAPHIE**

**J'Y PENSE**

Je me renseigne auprès de ma complémentaire santé sur la prise en charge de mon séjour en maternité.

Si j'attends des jumeaux ou plus, je prévois ma caisse d'assurance

**6<sup>e</sup> MOIS**

**4<sup>e</sup> EXAMEN PRÉNATAL\*\***

**BON À SAVOIR**

Je ne paye pas la participation forfaitaire de 1€, la franchise médicale et le forfait de 18€ pour les actes médicaux lourds et le forfait hospitalier.

**J'Y PENSE**

Je mets à jour ma carte Vitale, pour que l'ensemble de mes dépenses de santé soient prises en charge à 100% à partir du 1<sup>er</sup> jour du 6<sup>e</sup> mois et jusqu'à 12 jours après mon accouchement.

**7<sup>e</sup> MOIS**

**5<sup>e</sup> EXAMEN PRÉNATAL\*\***

**Début des 7 séances de préparation à la naissance et à la parentalité.**

**J'Y PENSE**

Je programme dès maintenant ces séances. Elles sont toutes prises en charge à 100%.

**8<sup>e</sup> MOIS**

**6<sup>e</sup> EXAMEN PRÉNATAL\*\***

**3<sup>e</sup> ÉCHOGRAPHIE**

**CONSULTATION AVEC L'ANESTHÉSISTE**

**J'Y PENSE**

Je prépare mon retour à domicile après mon accouchement en prenant contact dès maintenant avec la sage-femme qui pourra venir à mon domicile dès la sortie de la maternité.

**9<sup>e</sup> MOIS**

**7<sup>e</sup> EXAMEN PRÉNATAL\*\***

**Fin des séances de préparation à la naissance et à la parentalité.**

**J'Y PENSE**

Je choisis le médecin qui suivra mon enfant. Le premier examen obligé a lieu dans les 8 jours su la naissance.

Après la naissance de mon enfant, je pense à demander à ma caisse d'assurance maladie, l'inscription de mon enfant sur ma carte Vitale sur celle de son autre pa

**CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE PDF**

ois mes rendez-vous, j'active, dès ma déclaration attends un enfant mon compte sur

ameli.fr

\*Pris en charge par l'Assurance Maladie à hauteur de 70%.

\*\*Consultations et examens de laboratoire complémentaires.

### ▣ MESDROITSSOCIAUX.GOUV : S'INFORMER SUR LES AIDES ET LES DROITS

Ce site permet d'évaluer en quelques clics vos droits à plus d'une cinquantaine de prestations nationales et locales.

Santé, Famille, Logement, Solidarité, autour de l'Emploi : retrouvez tous vos droits sociaux en un seul endroit.

CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE SITE



### ▣ PAJEEMPLOI : POUR LES PARENTS EMPLOYEURS

L'URSSAF service Pajemploi est l'interlocuteur privilégié des parents qui font garder leur(s) enfant(s) par un assistant maternel agréé.

Il a pour mission la simplification de l'ensemble des formalités liées à l'emploi direct.

CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE SITE



### ▣ PROGRAMME MALIN : L'ALIMENTATION DE BÉBÉ

Ce programme vous accompagne dans votre quotidien pour aider votre enfant à bien grandir à travers des recettes, des conseils sur la nutrition du bébé, le sommeil, des outils pratiques, des bons de réduction...

CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE SITE



